



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des comptes publics

PACP • NUMÉRO 031 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 4 novembre 2010

Président

L'honorable Joseph Volpe

Comité permanent des comptes publics

Le jeudi 4 novembre 2010

•(1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Monsieur Dreeschen, monsieur Kramp, monsieur Saxton, monsieur Allen, madame Faille et monsieur D'Amours, vous avez devant vous le douzième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent des comptes publics. Nous avons l'honneur de vous présenter ce rapport.

Votre sous-comité s'est réuni hier, le mercredi 3 novembre, pour discuter des travaux du comité et il a convenu de faire les recommandations suivantes. La première se lit comme suit:

Que les rapports provisoires suivants soient examinés à la séance du jeudi 4 novembre 2010:

- Le chapitre 4, Les dossiers de santé électroniques du rapport de l'automne 2009 de la vérificatrice générale du Canada et Les dossiers de santé électroniques au Canada — Survol des rapports de vérification fédéral et provinciaux du rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada;

- Examen du Bureau du vérificateur général du Canada par des pairs d'autres pays;

Je crois que vous avez ces deux documents en votre possession.

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le président, il n'y a aucun problème. Nous pourrions procéder à cet examen.

Par égard pour tous les membres et certainement pour notre analyste et notre greffière — nous comprenons les raisons pour lesquelles on ne donne pas un long préavis pour ces choses-là en ce moment — j'ose espérer que dans l'avenir la réunion du comité de direction pourra avoir lieu une semaine à l'avance de sorte que nous puissions tous bénéficier du temps nécessaire, tout comme notre analyste et notre greffière.

Cela nous permettrait de mieux nous préparer... dans un monde idéal.

Le président: Monsieur Kramp, à mesure que nous allons parcourir le rapport, vous allez constater que votre souhait a été exaucé, mais nous vous remercions néanmoins d'avoir fait ce commentaire, dans un esprit d'amitié, qui de toute façon se dissipera dans quelques minutes.

Êtes-vous d'accord au sujet de la première recommandation?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

La deuxième recommandation est la suivante:

Que l'examen du rapport provisoire du chapitre 3, La réhabilitation des édifices du Parlement, du rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada, soit reporté en attente d'information additionnelle;

M. Daryl Kramp: J'ai une question à ce sujet.

Le président: Vous pouvez prendre la parole à cet égard.

M. Daryl Kramp: Nous reportons cet examen en attente d'information. N'est-il pas possible de mâcher de la gomme tout en marchant? Ne pouvons-nous pas aller de l'avant avec l'examen de ce rapport, car à un moment donné nous allons recevoir l'information?

Le rapport original ne contenait rien au sujet des contrats. Nous avons demandé de l'information là-dessus. Le comité a décidé qu'il souhaitait obtenir des renseignements sur les contrats, mais il reste que le rapport original ne comportait rien sur cet élément.

Alors ne pourrions-nous pas procéder à l'examen du rapport original?

Le président: Madame Faille.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Je suis d'accord avec M. Kramp. Il y a certaines sections du rapport...

[Traduction]

Le président: Pardonnez-moi.

Pouvons-nous fermer ces portes?

[Français]

Il y a trop de bruit. Je vous fais mes excuses, madame Faille.

•(1110)

Mme Meili Faille: Je disais que j'étais d'accord avec M. Kramp. Certaines sections du rapport peuvent être examinées à ce stade-ci. On l'a toujours fait dans le passé. S'il y avait des sections pour lesquelles la question était réglée, on pourrait commencer à travailler sur le rapport. Les membres du comité pourraient commencer le travail sur ce sujet.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur D'Amours, vous avez... ? Non? D'accord.

Eh bien, je crois que c'est possible, mais c'est ce qu'a recommandé le comité de direction. Si vous voulez, je peux prendre cette suggestion en note et en parler à la prochaine réunion, mais l'horaire est déjà établi pour cette semaine.

M. Daryl Kramp: Je le sais, monsieur le président. Il me semble qu'après en avoir discuté avec tous les collègues, nous pourrions avoir...

Le président: Nous allons donc prendre une décision au sujet de la deuxième recommandation tout en tenant compte des commentaires formulés par nos deux collègues.

Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La deuxième recommandation est donc acceptée.

La troisième se lit comme suit:

Que, conformément à l'alinéa 108(3)g) du Règlement, le comité entreprenne l'étude des sections suivantes du rapport de l'automne 2010 de la vérificatrice générale du Canada, renvoyé au comité le 26 octobre 2010:

- Chapitre 1, Le plan d'action économique du Canada
- Chapitre 3, La prestation des services
- Chapitre 4, La gestion des conflits d'intérêts;

Vous constaterez qu'il s'agit de trois éléments qui ont été approuvés par le comité de direction et vous verrez plus tard qu'ils figurent dans le calendrier prévu.

Y a-t-il des commentaires? Il n'y en a pas.

Des voix: D'accord.

Le président: La quatrième recommandation est la suivante: Que, conformément à la motion adoptée par le comité le jeudi 28 octobre 2010, le comité entreprenne l'étude du chapitre 6, L'achat d'hélicoptères militaires, du rapport de l'automne 2010 de la vérificatrice générale du Canada, lors de sa séance prévue pour le mardi 7 décembre 2010;

Des voix: D'accord.

Le président: Merci. La quatrième recommandation est acceptée.

La cinquième se lit comme suit: Que, dans la mesure du possible, le comité consacre une de ses deux réunions hebdomadaires à l'examen des rapports provisoires;

Nous allons essayer d'organiser cela d'une certaine manière, comme vous le verrez dans l'ébauche du calendrier, de façon à tenir compte du temps dont les analystes ont besoin pour faire leur travail et dont tous les membres du comité ont besoin pour effectuer le travail de préparation que nécessite l'étude de rapports provisoires.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

La sixième recommandation se lit comme suit: Que le président soit autorisé à écrire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien afin de demander une réponse plus complète à la lettre qu'il a envoyée le 13 mai 2010, conformément à la motion adoptée par le comité le jeudi 15 avril 2010;

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

La septième recommandation est la suivante: Que la motion réputée adoptée par le comité le jeudi 25 mars 2010, qui se lit comme suit:

Je ne vais pas la lire en entier, mais je vais demander à la greffière de souligner le mot « six », car ce nombre de mois représente la période comprise entre le dépôt du rapport et la réception des documents.

À la page suivante il est écrit: Que les plans d'action ministériels et les rapports d'étape reçus par le comité soient publiés sur son site Web.

La seule modification consisterait à remplacer « six » mois par « trois » mois. Il y a eu des discussions à ce sujet — nous sommes

passés de deux à six — mais nous nous sommes entendus sur une période de trois mois. C'est donc le changement qui a été apporté.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

Donc, en qui concerne les plans d'action, etc., c'est fait.

Est-ce que quelqu'un peut proposer que le rapport soit...?

Madame Faille, appuyée par M. Christopherson, propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

Le président: Il n'y a aucune opposition; c'est bien.

Je vous remercie beaucoup.

Il y a un autre point que je tiens à aborder à titre d'information et d'observation. Je crois que c'est lié à une des questions dont M. Kramp voulait parler lorsque nous passions en revue le rapport.

Je le répète, je ne fais que vous mentionner cela à titre d'observation; et il n'est pas nécessaire de tenir un débat sérieux là-dessus pour l'instant. Cela traduit ce sur quoi nous venons de nous entendre. Vous allez remarquer que la séance du 16 novembre doit être consacrée au chapitre du rapport de l'automne 2010 portant sur le Plan d'action économique du Canada. Cela concorde avec la liste des priorités cernées par les membres du comité. Cette date a également été choisie en fonction de la disponibilité des représentants du ministère.

Ce que nous allons essayer de faire — je vous dis cela seulement pour vous donner une idée... Vous remarquerez qu'à la réunion du 16, nous discuterons du chapitre en question. Le 18, c'est l'approbation des rapports provisoires qui est prévue. Je pense qu'il faudrait s'attendre à ce que l'approbation d'un rapport résultant de la discussion du chapitre ne se fasse pas avant le 25 novembre. Cela donnera donc à nos analystes environ une semaine pour rédiger un rapport provisoire, le faire traduire et le distribuer afin que nous en discutons sérieusement.

Est-ce que cela vous convient?

Je crois que cela répond à la question que vous aviez posée.

Ce calendrier provisoire — parce qu'on risque toujours d'y apporter des modifications — est le résultat de la discussion que nous avons eue hier. Nous avons tenté d'organiser les choses le mieux possible. Ce calendrier nous permet de savoir ce que nous ferons à chaque réunion.

Est-ce que ça va?

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

Nous allons faire une courte pause le temps de nous préparer à examiner les dossiers de santé électroniques.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>